

# LES ÉQUIPEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DANS LE GRAND PARIS

 NOTE n°171

FÉVRIER 2020

UNE BASE DE DONNÉES CONSOLIDÉE



© Apur



## 16 300

Adresses analysées  
et vérifiées

Avec 200 kilomètres de lignes de métro et 68 quartiers de gare desservis, le Grand Paris Express, dont la livraison s'échelonne entre 2025 et 2030, amplifiera les possibilités de déplacements pour des milliers d'étudiants, rapprochant leur domicile de leur lieu d'études.

L'étude de l'Apur « Enseignement supérieur et Grand Paris Express », menée en partenariat étroit avec l'EPAURIF<sup>1</sup>, dresse un portrait inédit de l'écosystème étudiant en Ile-de-France : répertoire des lieux dédiés à l'enseignement supérieur en Ile-de-France, documenter la démographie étudiante et les mobilités « domicile-étude », proposer un zoom sur 4 campus en projet, ou en cours d'extension. Réalisé en 2019, ce travail a

été l'occasion de bâtir une base de données riche de près de 3000 équipements liés à l'enseignement supérieur en Ile-de-France. La constitution de cette base a été réalisée à partir des sources mises à disposition par plusieurs acteurs, et enrichie par un travail de recherche complémentaire de l'Apur : la Ville de Paris, la Communauté d'Universités et d'Établissements Paris Sciences et Lettres, les CROUS de Paris, Créteil et Versailles.

<sup>1</sup> - EPAURIF : Établissement Public d'Aménagement Universitaire de la Région Ile-de-France.

# Une base de données de 3 000 adresses constituée en plusieurs étapes

## Le recueil de données auprès de différents acteurs

L'objectif de l'étude supposait de recenser les établissements d'enseignement et renseigner leur localisation ainsi que celle des équipements liés à la vie étudiante : logement, bibliothèque, espace de restauration...

Les données relatives à ces équipements sont souvent partielles et contenues dans des bases éclatées, constituées à des fins diverses : gestion d'actifs immobiliers, politiques publiques...

Plusieurs interlocuteurs ont apporté leur concours au charpentage de ces données : la Ville de Paris, les CROUS<sup>2</sup>, le Ministère de la cohésion des territoires avec le fichier SISAL<sup>3</sup>, l'EPAURIF et les établissements publics pour les grands projets de campus en cours voire récemment achevés : campus urbain de Saclay, campus Condorcet, Cité Descartes, Campus Santé Grand Parc Villejuif.

Plus de vingt fichiers ont été concaténés :

- annuaire de l'enseignement supérieur administré par la Direction de l'urbanisme de la Ville de Paris<sup>4</sup> ;
- inventaire des implantations et surfaces du regroupement universitaire Paris Sciences et Lettres ;
- données en open data du M.E.S.R.I.<sup>5</sup> ;
- données en provenance de l'INSERM et du CNRS ;
- fichier des résidences et restaurants universitaires administrés par les CROUS ;
- tableau de suivi des logements étudiants et chercheurs ;
- fichier des centres de santé parisiens, des SIUMPPS<sup>6</sup> ;
- fichier de la Ville de Paris des résidences étudiantes conventionnées et des résidences privées ;
- projets lauréats d'APUI<sup>7</sup> ;
- projets inscrits dans le Contrat de Plan État-Région 2015-2020 ;
- BD Équipement<sup>8</sup> ;
- BD Projets ;
- BD Transports, ces 3 dernières bases, administrées par l'Apur, géolocalisent

---

*3 000 adresses  
d'équipements  
réparties dans  
6 rubriques  
thématiques*

---

## LA CONSTITUTION D'UNE NOMENCLATURE POUR ORGANISER UNE BASE DE DONNÉES UNIQUE

Les éléments collectés ont été répartis dans 6 rubriques, elles-mêmes redécoupées selon des logiques fonctionnelles (caféteria / restaurant, bibliothèque / centre de documentation...), sectorielles (université / grande école / école d'ingénieurs), d'affiliation (CNRS / INSEM).

Puis les établissements ont été classés en fonction de leur taille. Les surfaces étaient en partie renseignées pour les lieux d'enseignement parisiens, et ont été estimées pour d'autres équipements à partir de photographies aériennes et de recherches capacitaires (nombre de places assises, nombre de chambres proposées, nombre d'étudiants...). Elles ont ensuite été affinées par l'affectation d'un critère de taille, établie en accord avec le rectorat de Paris et l'EPAURIF.

La taille des établissements, lorsqu'aucune information précise n'était disponible, a été estimée selon 3 catégories à partir de l'estimation de la surface de l'équipement : petite pour les établissements de moins de 500 m<sup>2</sup>, moyenne pour les établissements de 500 à 5 000 m<sup>2</sup> et grande pour les établissements de plus de 5 000 m<sup>2</sup>.

Au total, cet exercice a conduit à bâtir et consolider une base riche de près de 3 000 adresses d'équipements liés au supérieur en Ile-de-France, alors que les fichiers collectés comportaient au départ 16 300 enregistrements.

- 2** - CROUS : Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires.  
**3** - SISAL : Système d'Information pour le Suivi des Aides au Logement.  
**4** - Sous-Direction de l'Action Foncière.  
**5** - M.E.S.R.I. : Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.  
**6** - SIUMPPS : Services Inter-Universitaires de Médecine Préventive Promotion de la Santé.  
**7** - APUI : Appels à Projets Urbains Innovants.  
**8** - BD Équipement : Base de Données sur les Équipements.

**LA BASE EST ORGANISÉE EN 6 RUBRIQUES DÉCLINÉES EN SOUS-THÈMES**

<b>Logement étudiant</b>	<b>Santé</b>	<b>Lieux d'enseignement</b>	<b>Bibliothèque</b>	<b>Restaurant universitaire</b>	<b>Laboratoire de recherche</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Foyer étudiant</li> <li>• Internat</li> <li>• Résidence CROUS</li> <li>• Résidence de chercheurs</li> <li>• Résidence étudiante privée conventionnée</li> <li>• Résidence étudiante privée non conventionnée</li> <li>• Résidence étudiante sociale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Centre de santé</li> <li>• Centre dentaire</li> <li>• SIUMPPS</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Université</li> <li>• Grand établissement</li> <li>• École d'ingénieurs</li> <li>• École de commerce et de management</li> <li>• École d'art</li> <li>• École d'architecture</li> <li>• ESPE</li> <li>• IUT</li> <li>• Lycée proposant une formation post-bac</li> <li>• Sanitaire ou social, dont IFSI</li> <li>• Autres</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bibliothèque universitaire</li> <li>• Centre de documentation universitaire</li> <li>• Autres grandes bibliothèques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Restaurant universitaire</li> <li>• Cafétéria universitaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CNRS</li> <li>• INSERM</li> <li>• Institut de recherche</li> <li>• Centre de recherche dans un établissement universitaire</li> </ul>

les équipements et infrastructures de Paris et de la petite couronne ;

- sites web institutionnels et opérateurs privés : bailleurs sociaux (Paris Habitat, RIVP...), investisseurs privés (Studéa, Campuséa, Univercity, Estudines...), site ADELE qui référence 150 000 logements étudiants en France (hors CROUS), sites des universités, grands établissements, écoles privées, IFSI... pour les implantations secondaires non indiquées dans les listings de première intention et pour les principales rarement référencées dans les annuaires conventionnels, sites de l'enseignement privé (enseignement-prive.info...).

### La standardisation des adresses et l'appariement des fichiers

C'est une étape-clé, car elle permet de valoriser la donnée en lui affectant des spécificités pré-opérationnelles. Il s'agit là de normaliser les informations, en leur affectant une adresse précise qui permettra de concevoir une cartographie et une base de données où plusieurs informations seront reliées à une même adresse.

Cette opération s'est accompagnée d'une recherche d'atténuation des effets de siège<sup>9</sup>, lesquels se révèlent nombreux dès lors que l'on traite des grands établissements du supérieur.

Par ailleurs, pour éviter les 3 écueils qui guettent une géodatabase : le caractère incomplet de l'information, la redondance d'informations, l'absence d'organisation de l'information, nous avons apporté les réponses suivantes :

- une documentation systématique des lieux d'enseignement du supérieur, et pour les plus importants d'entre eux, un inventaire de leurs implantations en Ile-de-France, souvent nombreuses. Pour ce faire, la revue complète des sites web des universités constitue un passage incontournable. La plupart d'entre eux propose une liste détaillée de leurs centres d'enseignement ;
- la redondance découle elle de l'appariement de fichiers de provenances diverses. Ici, le risque de « doublonner » un équipement est réel. L'attribution d'une adresse exacte, d'un libellé complet, et d'un identifiant (un numéro d'immatriculation) permet de contourner cette difficulté et de supprimer les éléments excédentaires ;
- nous parvenant à l'état brut et souvent constituée dans d'autres buts que l'exploitation statistique et l'analyse, la donnée n'est pas organisée pour un assemblage. Elle nécessite donc une harmonisation et une structuration (des champs communs renseignés pour tous les équipements).

Ces exercices impliquent le recours à des sources d'information complémentaires.

<sup>9</sup> - L'effet de siège consiste à localiser à l'adresse principale de l'ensemble des implantations.



Créteil l'Échat, Université Paris XII, UPEC

C'est le cas pour le logement étudiant : bien renseigné pour ce qui concerne le secteur conventionné, il a nécessité des recherches additionnelles pour le secteur privé, avec notamment de la consultation des sites des investisseurs privés. Leur parc y est généralement référencé, ainsi que les programmes en cours.

### Les établissements d'enseignement supérieur en Ile-de-France

1 240 établissements proposent un cursus postbac en Ile-de-France. Passées les limites de Paris, qui concentre la moitié de cette capacité, l'offre se dilue rapidement. Plutôt diffuse, elle laisse cependant émerger des regroupements importants, qui modèlent l'organisation et impactent la vocation des territoires concernés. C'est notamment le cas à Noisy-Champs, Créteil, sur le plateau de Saclay, à Nanterre, Villejuif, ou encore Montigny-le-Bretonneux (Saint-Quentin-en-Yvelines).

### Capacité d'accueil des logements étudiants franciliens et projets

En Ile-de-France, 550 immeubles accueillent, en totalité ou partiellement, du logement étudiant. Cet ensemble correspond à une capacité d'accueil de 70000 chambres, dont 85 % est située dans les limites de la métropole du Grand Paris.

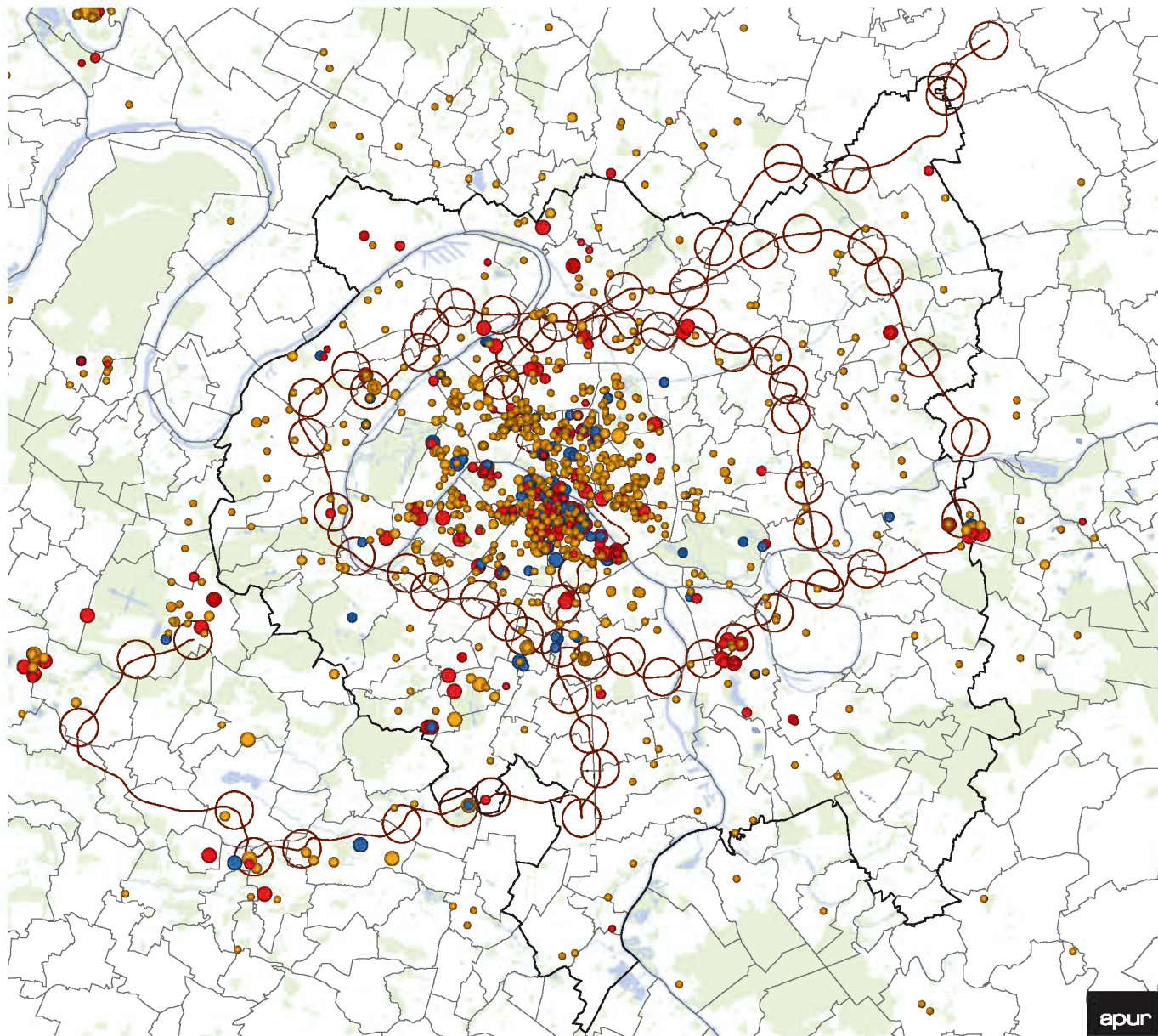
Cette offre se répartit entre le privé, notamment banques et investisseurs immobiliers, à hauteur de 62 %, et le public (CROUS, bailleurs sociaux, foyers confessionnels), à hauteur de 38 %. 86 projets sont recensés et devraient accroître la capacité d'accueil des étudiants de manière significative.

---

*1 240 établissements proposent un cursus post-bac en Ile-de-France dont la moitié à Paris*

---

## LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



### Type d'équipement

- Université, ESPE, DUT (259)
- Grand établissement (120)
- Autre établissement (861)

### Taille de l'établissement

- Petit
- Moyen
- Grand

### Réseau du Grand Paris Express

- Rayon de 800 m autour des gares du GPE

Sources : Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, Apur 2018

Note de lecture :

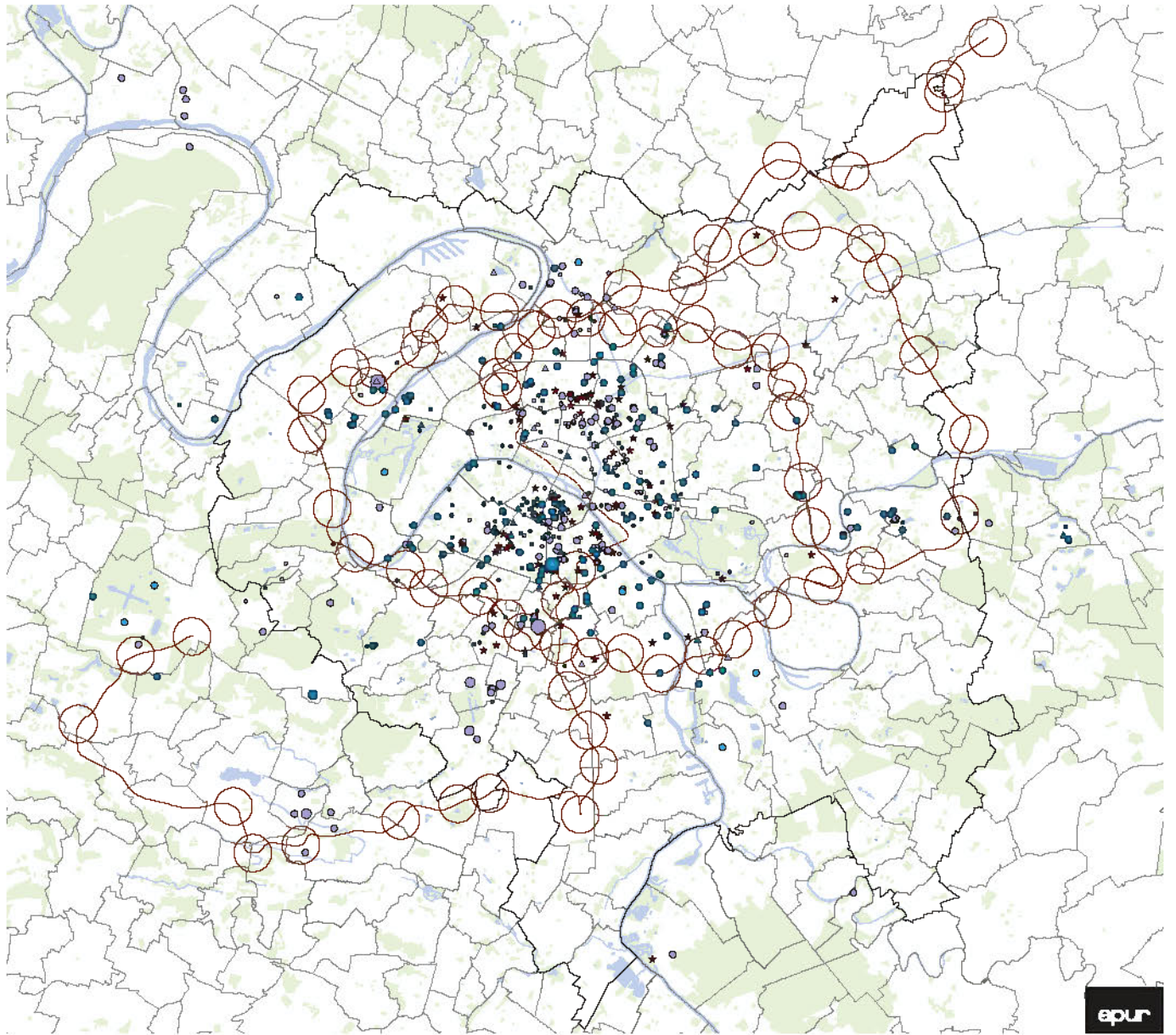
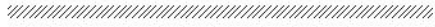
ESPE : Écoles supérieures du professorat et de l'éducation.

DUT : Établissement préparant à un diplôme universitaire de technologie.

Grand établissement : Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) régi par les dispositions du livre VII du code de l'éducation. Le ministère chargé de l'enseignement supérieur en établit la liste.

Il n'a pas été possible d'avoir accès au nombre d'étudiants rattachés à chaque établissement. Par défaut, la taille des établissements est indiquée à partir d'une estimation de la surface de chaque établissement : petite pour les établissements de moins de 500 m<sup>2</sup>, moyenne pour les établissements de 500 à 5 000 m<sup>2</sup> et grande pour les établissements de plus de 5 000 m<sup>2</sup>.

## LES LOGEMENTS DESTINÉS AUX ÉTUDIANTS



### Statut des établissements

- Public (208)
- Privé (338)
- ★ Projet (86)

### Réseau du Grand Paris Express

- Rayon de 800 m autour des gares du GPE

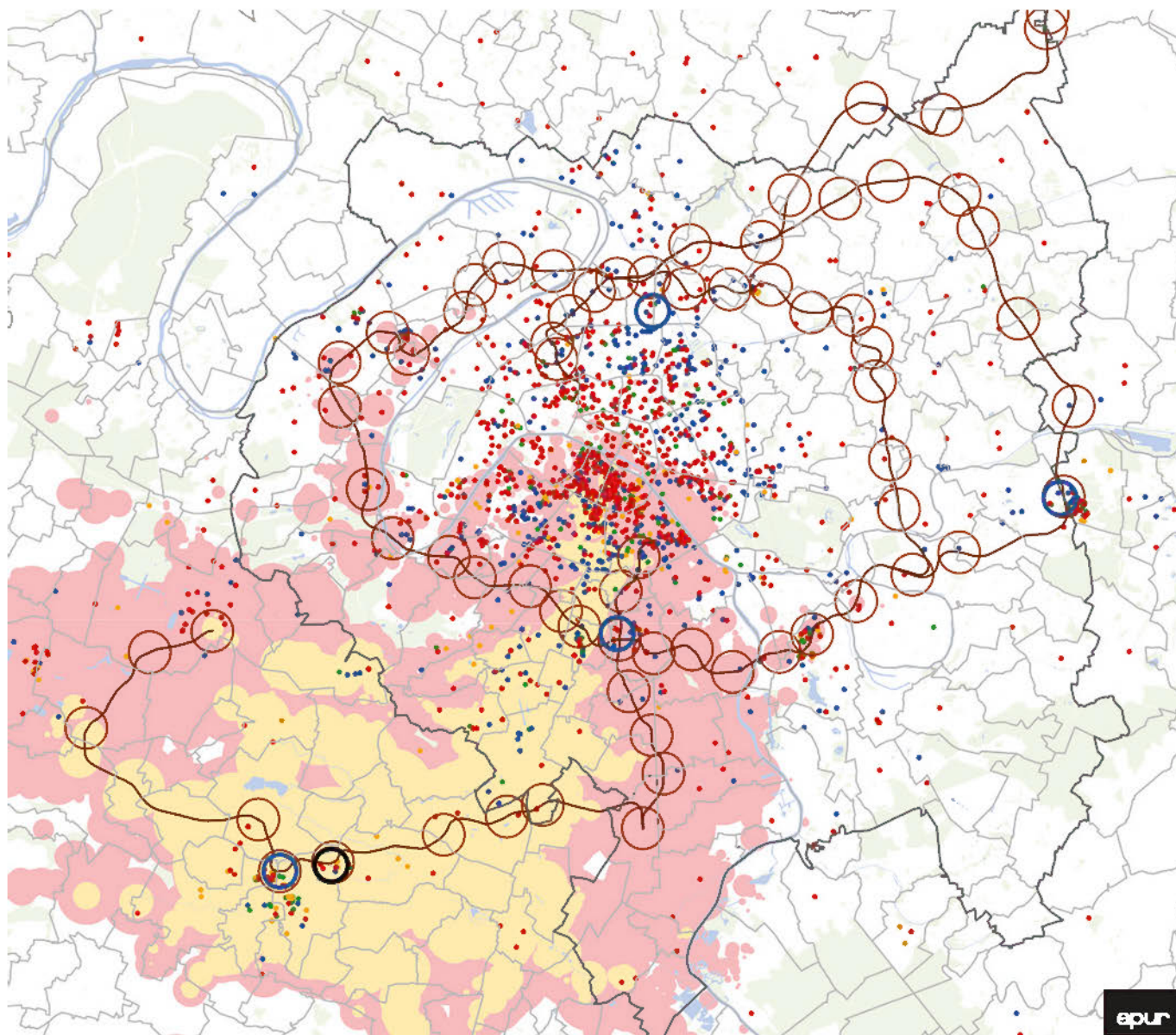
Sources : Ville de Paris, CROUS, Métropole du Grand Paris, sites institutionnels, Apur 2018









Palaiseau, Nouveau campus de l'ENSAE ParisTech – École nationale de la statistique et de l'administration Économique





© Carlos Ayeza

**LES ÉQUIPEMENTS DESTINÉS AUX ÉTUDIANTS, ACCESSIBLES EN 45 MINUTES DE TRANSPORTS EN COMMUN DEPUIS LE CAMPUS DE PARIS-SACLAY**



-  Campus urbain de Paris-Saclay
-  Gare de Palaiseau
-  Autres projets de campus desservis par le GPE
-  Réseau du Grand Paris Express (GPE)
-  Rayon de 800 m autour des gares du GPE
-  Périmètre de la Métropole du Grand Paris

**Nombre d'équipements accessibles en 45 minutes en transports en commun, en 2012 et 2030, depuis différents types d'établissement**

Zones accessibles en 45 min. en transports en commun	en 2012	en 2030
<b>Types d'établissement</b>	<b>Nb. d'équipements</b>	
 Logement étudiant	95	271
 Lieu de services	103	299
 Établissement d'enseignement supérieur	143	541
 Laboratoire de recherche	119	390

Sources : Ville de Paris, CROUS, Contrat de plan État-région, Apur, DRIEA 2018

# Le Grand Paris Express permettra des gains d'accessibilité décisifs pour la pleine réussite des projets de campus universitaires

Le GPE desservira deux grands projets d'extension de campus universitaires, Saclay et Descartes, et deux nouveaux sites : Grand Parc Villejuif et Condorcet (partiellement ouvert depuis la rentrée 2019). À leur livraison, ces 4 projets réuniront 60 000 étudiants et doctorants et environ 30 000 enseignants et personnels. Le traitement des cartes par la technique des isochrones permet d'illustrer la taille des territoires acces-

sibles en 45 minutes à partir du campus, avec l'offre en transports en communs actuelle et après la mise en service du Grand Paris Express.

Desservi par le bus et situé à près de 2 km de deux gares de RER, le secteur du Moulon peut être relié, en 45 minutes, à un territoire de 177 km<sup>2</sup> comprenant 427 000 habitants. Le gain en superficie attendu du fait de la mise en service

du GPE permettra de multiplier par 3 (+ 235 %) l'étendue future (593 km<sup>2</sup>) et par 7 (+ 627 %) la population concernée. Moins de 200 équipements liés aux étudiants sont accessibles aujourd'hui à partir de cette future gare. En 2030, près de 1 300 équipements supplémentaires seront accessibles, en particulier grâce à l'élargissement de l'espace couvert au quartier latin, à Versailles et à Nanterre.

## Des exploitations possibles à toutes les échelles

Les cartes des équipements situés autour des futures gares révèlent à la fois l'offre accessible depuis la gare en 10 minutes à pied, et par contraste, les situations de carence. La base de données des équipements liés au supérieur, exploitée principalement sous forme de cartes, enrichie par l'apport des données du recensement de la population, a permis de souligner les enjeux liés à la mise en service du GPE pour les établissements universitaires. L'accessibilité renforcée des sites d'enseignement supérieur optimisera les échanges physiques entre établissements fondus dans un même regroupement universitaire et scientifique, et qui peuvent souffrir aujourd'hui d'un éclatement des implantations accentué par des dessertes radiales.

**En conclusion**, le référentiel établi a permis de recenser 3 000 implantations d'équipements liés à l'enseignement supérieur. Le niveau de précision obtenu par l'intégration de l'adresse permet toutes les déclinaisons d'analyse, de la petite à la grande échelle géographiques. L'outil a permis de montrer à la fois les écarts spatiaux et également disciplinaires en matière d'offre en formation du supérieur. Il révèle également que sur 1 240 établissements proposant un cursus post-bac, 130 s'inscrivent dans les quartiers de gare du futur Grand Paris Express, dont la mise en service promet des gains d'accessibilité considérables.

### POUR EN SAVOIR PLUS

« Enseignement supérieur et Grand Paris Express », Apur, avril 2019.  
<https://www.apur.org/fr/nos-travaux/enseignement-superieur-grand-paris-express>



Directrice de la publication :

**Dominique ALBA**

Note réalisée par : **Sophie RENOUVEL**

Sous la direction de : **Stéphanie JANKEL**

Cartographie et traitement statistique :

**Gustavo VELA**

Photos et illustrations :

**Apur sauf mention contraire**

Mise en page : **Apur**

[www.apur.org](http://www.apur.org)

L'Apur, Atelier parisien d'urbanisme, est une association loi 1901 qui réunit autour de ses membres fondateurs, la Ville de Paris et l'État, les acteurs de la Métropole du Grand Paris. Ses partenaires sont :

